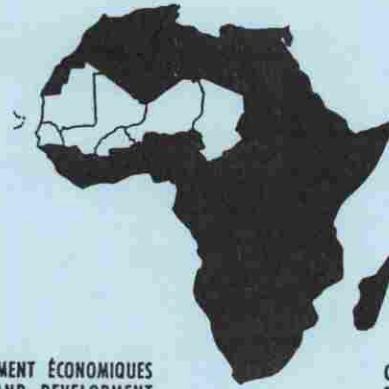


3498



OCDE/OECD

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉcheresse DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

CLUB DU SAHEL

Document N°9

DOCUMENT A EMPORTER AU COLLOQUE
(Ne sera pas redistribué sur place)

DISTRIBUTION LIMITÉE
AUX PARTICIPANTS

Deux articles sur le
Programme de restructuration
du Marché Céréalier au Mali

1. La relance de la production par une politique des prix
2. Une approche pour l'utilisation de l'aide alimentaire comme outil de développement

par Serge COELO
B.D.P.A.

COLLOQUE SUR LES POLITIQUES CÉREALIÈRES
DANS LES PAYS SAHELIENS

CONFERENCE ON CEREAL POLICIES
IN SAHEL COUNTRIES

MINDELO, SAO VICENTE, 1 - 6 DEC 1986
REPUBLIQUE DU CAP VERT

REPUBLIC OF CAPE VERDE

Deux articles sur le
Programme de restructuration
du Marché Céréalier au Mali

1. La relance de la production par une politique des prix
2. Une approche pour l'utilisation de l'aide alimentaire comme outil de développement

par Serge COELO
B.D.P.A.

Présentés lors du colloque
du CENECA - Mars 1986

Les idées exprimées et les faits exposés dans cette étude le sont sous la responsabilité de l'auteur et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.

LA RELANCE DE LA PRODUCTION PAR UNE POLITIQUE DES PRIX :
RESTRUCTURATION DU MARCHE CEREALIER AU MALI.

par Serge COELO (B.D.P.A.)

RESUME

- Depuis la campagne 1981/82 le Gouvernement de la République du Mali impulse, avec l'appui de 9 pays et organismes donateurs, un "Programme de restructuration du marché céréalier" (PRMC) qui, à travers :
 - la libération du commerce des céréales,
 - le partage des activités entre secteurs public et privé,vise à obtenir l'augmentation de la production vivrière.
- Le P.R.M.C. englobe la définition d'une politique des prix qui concerne :
 - le relèvement graduel des prix au producteur (annoncés **avant** les semis),
 - la réduction des coûts intermédiaires de la filière céréales,
 - la fixation : d'un prix indicatif du marché pour les mil/sorgho/maïs, : d'un prix d'intervention de l'Office Céréalier pour ses activités d'approvisionnement (Services reconnus d'utilité publique et zones classées déficitaires) et de régulation (en cas de besoin).
- Le P.R.M.C. contribue à l'atténuation de l'inégalité des revenus entre ruraux, dont le travail est mieux valorisé et urbains qui ont payé des prix plus élevés (recherche de la "vérité des prix"), mais qui en contrepartie n'ont jamais connu de problèmes d'approvisionnement grâce à une bien meilleure fluidité de la commercialisation.
- Si une politique des prix plus cohérente et une meilleure organisation du marché sont des conditions nécessaires pour le développement de la production céréalière, elles ne sont pas suffisantes et doivent s'accompagner de mesures complémentaires :
 - organisation du monde rural,
 - sécurisation du régime foncier,
 - accès au crédit pour l'achat des matériels et accès aux engrains pour l'intensification afin que les rendements puissent augmenter en conditions climatiques normales.

Ces mesures complémentaires sont en cours de mise en place au Mali.

- L'augmentation de la production ne se traduira par un meilleur approvisionnement des consommateurs urbains que si des salaires suffisants permettent l'achat des céréales disponibles.

En 1981, l'hypothèse de base du P.R.M.C. était :

- le relèvement des prix au producteur doit engendrer :
 - a. une amélioration du pouvoir d'achat des populations rurales dans l'immédiat,
 - b. une augmentation de la production agricole à terme;
- la réduction des coûts et la résorption des déficits du secteur public doivent :
 - a. entraîner la disparition progressive des subventions du budget de l'Etat,
 - b. permettre de ce fait au Gouvernement le réajustement des salaires qui rendra supportable l'augmentation des prix à la consommation.

Après 5 ans d'expérimentation, ce schéma reste cohérent.

- La restructuration d'un marché physique céréalier suppose des changements institutionnels profonds, dont la mise en oeuvre exige volonté politique et disponibilités financières. Le P.R.M.C. apporte ces dernières par un "Fonds Commun de Contrepartie" qui reçoit le produit net de la vente des aides en céréales fournies au titre du programme.
- Depuis 1978, le Gouvernement du Mali était conscient qu'il devrait modifier une politique céréalière devenue inadaptée. La décision ne put être prise, en 1981, qu'après la proposition concrète d'un groupe de donateurs de financer les mesures d'accompagnement pendant la période d'ajustement.
- Ce qui justifie l'approche souple et pragmatique mise en place par le Mali.

LA RELANCE DE LA PRODUCTION PAR UNE POLITIQUE DES PRIX :
RESTRUCTURATION DU MARCHE CEREALIER AU MALI.

par Serge COELO (B.D.P.A.)

• Depuis la campagne 1981/1982, le Gouvernement de la République du Mali s'est engagé, avec l'appui de pays et organismes donateurs, dans un programme de restructuration du marché céréalier, connu sous le sigle de "P.R.M.C.".

• Option politique importante le P.R.M.C. à travers : la libération du commerce des céréales, un partage satisfaisant d'activité entre les secteurs public et privé, le relèvement graduel des prix au producteur, a pour objectif fondamental de favoriser l'accroissement de la production vivrière.

• Le P.R.M.C. affecte non seulement la forme de l'intervention publique dans le marché céréalier, mais aussi l'évolution d'une sorte d'ajustement structurel par les changements qu'il impose dans la politique des revenus.

En particulier, l'augmentation progressive des prix au producteur déclenche un relèvement parallèle des prix d'intervention de l'Office Céréalier (OPAM) donc des conséquences sur le pouvoir d'achat des salariés urbains qu'il approvisionne : employés de l'Etat ou membres des coopératives de consommateurs.

• Il est maintenant reconnu, d'une façon générale, que la stagnation de la production céréalière, dans le Sahel, est dûe, pour une grande part, à un manque de motivation des producteurs. Cette motivation économique devrait donc constituer un des objectifs majeurs pour le développement des cultures vivrières. Or l'élaboration d'une politique des prix adéquate a rarement fait l'objet d'un programme appuyé par les sources de financement extérieures, plus portées, au cours des décennies écoulées, au renforcement et au soutien sous diverses formes des offices étatiques.

• En fait au Mali, la politique des prix a constitué un obstacle essentiel à une augmentation de la production : pour assurer la protection des consommateurs urbains très dépendants des céréales locales pour leur alimentation, les prix ont été laissés aussi bas que possible au producteur.

Mais s'il garantit au producteur un prix de plus en plus élevé et y ajoute les coûts intermédiaires réels, l'Office Céréalier dispose de stocks dont le prix de revient est supérieur au prix considéré comme acceptable par le consommateur.

- Le plus souvent le prix de revient de l'Office Céréalier est plus élevé que celui qu'il est possible d'obtenir par une importation commerciale.

L'Etat doit normalement subventionner la filière (dans la plupart des pays industriels peu de consommateurs payent le coût réel des produits agricoles de base), mais le Budget ne dégageant pas les moyens financiers nécessaires pour attendre qu'une production suffisante et une distribution moins coûteuse soient réalisées : le système est bloqué.

- La restructuration d'un marché physique céréalier suppose des changements institutionnels profonds, dont la mise en oeuvre exige non seulement une volonté politique mais aussi des disponibilités financières. Le P.R.M.C. apporte ces disponibilités par l'intermédiaire d'un "Fonds Commun de Contrepartie", qui reçoit le produit net de la vente des aides en céréales fournies dans le cadre du Programme.
- Dans le passé les prix officiels au producteur se caractérisaient par des périodes de stagnation, suivies de hausses quand la politique du marché contraignait les autorités à corriger un déséquilibre flagrant entre production et besoins. L'évolution irrégulière des prix, les retards dans l'ajustement sont préjudiciables à l'augmentation de la production; c'est pourquoi le P.R.M.C. a privilégié un réaménagement graduel des prix (Tableau I). Depuis 1982 les prix des produits agricoles pour la campagne suivante sont annoncés fin Mai/début Juin, avant les semis, ce qui permet au producteur le choix de ses cultures. Ces prix ont un effet sur le revenu de l'ensemble du monde agricole soit 85% de la population.
- La fixation des prix agricoles tient compte des coûts estimés de production qui regroupent les frais cultureaux et la rémunération du travail (Tableau II).

Pour les mil/sorgho/maïs, dont la commercialisation est libéralisée depuis 1981/82, il s'agit d'un "prix minimum garanti" par les opérateurs du secteur public; en cas de déficit céréalier caractérisé (cas des campagnes 1983/84 et 1984/85 à la suite d'une pluviométrie catastrophique), les producteurs trouvent l'écoulement de leurs céréales, à un prix plus élevé, auprès du secteur privé.

Pour le paddy des périmètres de riziculture encadrée, et en attendant la libéralisation complète de cette commercialisation qui, commencée en 1984/85, se terminera en 1986/87 (la libéralisation du commerce du paddy de la zone diffuse, en culture traditionnelle, soit 49% de la production nationale, a été par contre réalisée en même temps que celle des mil/sorgho/maïs), ce prix reste un prix officiel, les riziculteurs ayant seulement regagné le choix de consommer ou de vendre et de procéder à des tests avec le secteur privé.

- Les prix à la consommation sont annoncés chaque année au début de Novembre : ils tiennent compte des prévisions de la récolte.

- Pour les mil/sorgho/maïs il ne s'agit que d'un prix indicatif : pour juger son rôle dans la protection des consommateurs, son niveau doit correspondre à la tendance du marché, ce qui paraît être réalisé en années de production "normale" (Tableau III).
- Les prix de vente licites du riz d'importation sont déterminés par une structure qui, basée sur les justificatifs commerciaux et englobant un taux de marge brute, peut varier pour des opérations successives selon les cours du marché mondial et les variations du taux de change du dollar qui affecte le prix d'achat en FOB et le coût du frêt maritime. En fait, le prix de vente réel, au détail, est d'une remarquable stabilité et s'adapte aux conditions de l'offre et de la demande (Tableau IV).
- Les prix d'intervention de l'OPAM destinés (en plus de l'approvisionnement normal des Services reconnus d'utilité publique et des zones classées déficitaires), à la régulation pendant la période dite "de soudure" (Mai-Octobre) doivent être cohérents avec les prix réels du marché : ils concernent à la fois les achats locaux de l'OPAM et de ses partenaires, et les aides en céréales ou importations publiques, reçues et effectuées, en ajustement (Tableau V).
- . Il est clair que malgré le retrait graduel du Secteur public, la modification de ses objectifs et la disparition à terme des subventions, l'Etat conserve un rôle primordial qui s'applique à des interventions complexes:
 - fixation des prix (minimum garanti; indicatif du marché; l'intervention de l'OPAM);
 - régulation du marché par des achats et des ventes d'intervention de l'Office Céréalier,
 - répartition des tonnages de céréales mobilisés (par le Plan de Ravitaillement National),
 - sécurisation (par la constitution et la gestion d'un stock national de sécurité S.N.S.),
 - organisation du monde rural qui s'ouvre sur les besoins du marché,
 - structuration du marché intérieur par la définition des compétences de tous les acteurs économiques.
- . Les mesures d'accompagnement financières apportées au Gouvernement par le "Fonds Commun de Contrepartie" pour la seule politique des prix, ont été les suivantes :
 - Financement aux opérateurs du secteur public de la répercussion mécanique de l'augmentation des prix au producteur sur les prix à la consommation.

- Pour 1983/1984 : **24 Millions de F.CFA**; pour 1984/1985 : **247 Millions de F.CFA**. C'était, pour les donateurs du P.R.M.C., reconnaître pendant 2 campagnes les difficultés objectives rencontrées par le Gouvernement (sécheresse entraînant une paupérisation dans certaines zones; division par 2 de la valeur nominale des salaires par la rentrée dans l'UMOA; pertes du pouvoir d'achat), pour un relèvement des prix à la consommation, mais en même temps sauvegarder le principe du réajustement des prix au producteur.
 - Règlement des frais financiers du crédit de campagne de l'Office du Niger en 1984/85 (**152 Millions de F.CFA**) permettant à l'Office de régler tous ses achats de paddy strictement au comptant.
 - Appui (**de 750 Millions de F.CFA**) pour permettre à l'OPAM de soutenir le prix minimum garanti au producteur en 1985/86, au-delà des possibilités offertes par le crédit de campagne bancaire.
 - Couverture du déficit résiduel annuel de l'OPAM (en F.CFA : en 1981/82 : **452 Millions**; en 1982/83 : **195 Millions**; en 1983/84 : **408 Millions**; en 1984/85 : **5 Millions**) afin d'éviter la création de déficits cumulés à la charge de l'Etat.
 - Substitution à l'OSRP pour les soutiens impayés en 1984/85 : **397 Millions de F.CFA**.
 - Prise en charge de la totalité des soutiens par l'OSRP en 1985/86 : prévus pour **1.200 Millions de F.CFA**.
- . En 1981 l'hypothèse de base du P.R.M.C. était :
- le relèvement des prix au producteur doit engendrer :
 - a. une amélioration du pouvoir d'achat des populations rurales dans l'immédiat,
 - b. une augmentation de la production agricole à terme;
 - la réduction des coûts et la résorption des déficits du secteur public dans la filière, doivent :
 - a. entraîner la disparition progressive des subventions du budget de l'Etat,
 - b. permettre de ce fait au Gouvernement le réajustement des salaires qui rendra supportable l'augmentation des prix à la consommation.
- . Le P.R.M.C. a contribué à l'atténuation de l'inégalité des revenus entre ruraux, dont le travail est mieux valorisé, et urbains, qui ont payé des prix plus élevés pour les céréales mais qui n'ont jamais connu de problèmes d'approvisionnement grâce à une bonne fluidité de la commercialisation.
- Les prix plus élevés à la consommation doivent être compensés par :

- des mesures sociales (distributions gratuites de façon circonstancielle et pour des populations bien ciblées) ce qui a été fait en particulier pour 1984/85;
- des réajustements de salaires qu'il reste à mener à bien, car une augmentation de la production ne se traduira par une meilleure alimentation des populations urbaines que si des salaires suffisants permettent l'achat des céréales disponibles.

Si l'on excepte une indemnité de 1.000 F.CFA accordée en 1983 pour les salaires mensuels inférieurs à 24.000 F.CFA, les salaires n'ont pratiquement pas bougé au Mali de 1980 à 1984, ce qui correspond en 4 ans à une perte de pouvoir d'achat d'environ 25%, compte tenu d'un avancement de carrière individuel moyen et de 30% pour une qualification inchangée.

Au cours du 1er semestre 1985, une augmentation de l'ordre de 10% a eu lieu pour la Fondation Publique, avec un minimum de 3.000 F.CFA par mois, soit près de 20% pour le bas de l'échelle des salaires.

Cette augmentation constitue un modeste rattrapage des pertes du pouvoir d'achat et toutes hausses ultérieures des salaires, encore indispensables, devront être compensées par des recettes nouvelles pour ne pas entraîner de dégradation du solde budgétaire.

- . La nécessité de ne pas augmenter, au-delà d'un niveau acceptable le prix à la consommation, impose de procéder simultanément (car "du champ à la marmite le chemin du grain est long !") à la réduction des coûts intermédiaires.

Le secteur privé agit en ce sens avec une grande souplesse. Pour le secteur public la compression des coûts passe par une nécessaire restructuration : ainsi de 1981 à 1985 le déficit de l'OPAM a été réduit des deux tiers (Tableau VI) par : -a) l'allègement des effectifs -b) la réduction du parc camions -c) la diminution des pertes en céréales (de 12 à 15%) -d) la compression des frais de gestion et des frais financiers; cette restructuration est à poursuivre.

Pour les opérations de riziculture encadrée, et en particulier pour l'Office du Niger, la restructuration abordée en 1984/85, passe en plus par le transfert progressif aux associations villageoises de certaines tâches : collecte, battage, commercialisation primaire, etc... Le personnel demeurant en place sur les périmètres se consacrera exclusivement à l'encadrement de la production.

- . La recherche de la "vérité des prix" doit permettre le désengagement du Budget de l'Etat par la suppression progressive des subventions de la filière céréales (Tableau VII).

Après 5 ans d'expérimentation, ce schéma reste cohérent mais le délai initial prévu doit être prolongé de 3 ans en raison des difficultés rencontrées (sécheresse, blocage de la masse salariale par les programmes "Stand by" soutenus par le F.M.I., etc...) qui, tout en pesant sur l'activité du P.R.M.C., n'infirment pas son approche.

• Le Gouvernement du Mali est conscient que si une politique des prix et une organisation du marché sont des conditions nécessaire pour le développement de la production céréalière, elles ne sont pas suffisantes. Elles doivent s'accompagner de mesures favorisant :

- l'organisation du monde rural (processus en cours),
- le régime foncier (ainsi l'organisation de la gérance des terres affectées à l'Office du Niger étudiée par le Conseil des Ministres en septembre 1985) pour que l'exploitant agricole puisse produire en toute sécurité sur sa parcelle,
- l'accès au crédit pour l'achat de matériels (rôle de la B.N.D.A. créée en 1982),
- et l'accès aux engrais.

• Depuis 1978, le Gouvernement du Mali savait qu'il serait nécessaire de changer une politique céréalière qui était à la fois :

- coûteuse en subventions pour la couverture des déficits des organismes étatiques;
- peu efficace pour l'approvisionnement normal des consommateurs urbains à salaires réguliers;
- nocive pour le développement de la production céréalière, faute de la liberté d'écoulement.

Mais la décision de renverser la logique du système de commercialisation ne put être prise qu'après la proposition concrète, en 1981, d'un groupe de donateurs de financer les mesures d'accompagnement pendant la période d'ajustement jugée nécessaire.

C'est pourquoi il est justifié d'utiliser une approche souple et pragmatique, qui se donne le temps et les moyens de maîtriser le rythme du changement : processus novateur que le P.R.M.C. veut être, au Mali du moins, car dans la recherche d'un difficile équilibre entre les objectifs à long terme et la réponse aux problèmes immédiats, il n'existe peut-être pas de recette économique qui agisse de façon similaire dans des pays différents.

ABREVIATIONS

B.D.P.A.	Bureau pour le Développement de la Production Agricole
B.N.D.A.	Banque Nationale de Développement Agricole
C.I.L.S.S.	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
E.N.A.	Ecole Nationale d'Administration
I.E.R.	Institut d'Economie Rurale
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
O.N.	Office du Niger
O.P.A.M.	Office des Produits Agricoles du Mali
O.R.M.	Opération Riz Mopti
O.R.S.	Opération Riz Ségou
O.S.R.P.	Office de Stabilisation et de Régulation des Prix
P.A.M.	Programme Alimentaire Mondial
P.R.M.C.	Programme de Restructuration du Marché Céréalier
S.N.S.	Stock National de Sécurité
U.M.O.A.	Union Monétaire de l'Ouest Africain

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- **J. LECAILLON et Ch. MORISSON**
 "Politique macro-économique et performances agricoles : le cas du Mali"
 O.C.D.E. - Paris 1984.
- **Programme Alimentaire Mondial**
 "Assistance à un programme de stabilisation des Prix"
 (Evaluation sectorielle P.R.M.C.) - P.A.M. ROME - Octobre 1984.
- **Elliot BERG**
 "Réforme de la Politique Céréalière, étude de cas : le Mali"
 (Document de travail) CILSS/CLUB DU SAHEL - Paris, mars 1985.
- **Serge COELO**
 - "La Restructuration du Marché Céréalier de la République du Mali"
 B.D.P.A. - Paris, septembre 1982.
 - "Le P.R.M.C. : bilan provisoire et perspectives"
 B.D.P.A. - Paris, août 1983.
 - "Programme de Restructuration du Marché Céréalier"
 in "Revue Etudes et Documents N°2" - E.N.A. Bamako, mai 1984.
 - "Relancer les marchés céréaliers : l'exemple du P.R.M.C. au Mali"
 (Séminaire "De la Parcelle à la ville, la filière céréalière")
 C.P.D.C.E.T. - GRIGNY, septembre 1985.

TABLEAU I : Evolution des prix au producteur

	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86
Mil/Sorgho	16	16	16	18	20	25	35	42,5	45	50	50	55
Mais	16	16	16	18	20	25	35	47	47,5	50	50	55
Paddy	20	20	22,5	25	31,25	37,5	50	55	60	65	65	70

TABLEAU II : Coûts de production et prix au producteur pour la campagne 85/86 (I.E.R.)

	Rendement moyen par hectare	Frais culturaux	Rémunération du travail	Total des coûts de production	Prix minimum garanti	Ecart
<u>Mil/Sorgho en :</u>						
· assolement coton	800	8,74	37,50	46,24	55	+ 8,76
· assolement arachide	800	10,11	45	55,11	55	- 0,11
· traditionnel	600	2,75	60	62,75	55	- 7,75
<u>Mais en :</u>						
· assolement coton	1.600	28,58	37,12	65,70	55	-15,70 (1)
<u>Riz en :</u>						
· irrigation	(2) 2.000	39,14	28,50	67,64	70	+ 2,36
· submersion semi modernisée	(3) 1.200	32,70	34,50	67,21	70	+ 2,79
· submersion traditionnelle	700	20,90	45,43	66,33	70	+ 3,67

(1) Le poste "fumure minérale" passe de 10.250 F.CFA/ha en 84/85 à 32.250 en 85/86 et modifie le coût de production (51796 F.CFA/Kg en 84/85). Il faudrait un rendement moyen de 2.000 Kg/ha pour rendre l'écart positif.

(2) O.N. (Office du Niger).

(3) ORS (Opération Riz Ségou et ORM (Opération Riz Mopti)).

TABLEAU III : Comparaison avec le prix indicatif (en années de production "normale")

(en F.CFA/Kg)

Pour les 3 céréales Mil/Sorgho/Maïs	81/82	82/83	85/86
Prix indicatif annuel	62,50	70	95
Prix moyen réel du marché (à Bamako) : de Novembre à Avril (1)	75	81	94
de Mai à Octobre (2)	82	107	(3)

(1) période "d'après-récolte" (2) période de "soudure" (3) résultat partiel

TABLEAU IV : Prix moyen du riz d'importation (à BAMAKO) en F.CFA/Kg

Qualité	81/82	82/83	83/84	84/85
35% de brisure de Novembre à Avril ... de Mai à Octobre	170	162	165	173
100% de brisure de Novembre à Avril ... de Mai à Octobre	166	152	152	160
	154	150	165	166

TABLEAU V : Prix d'intervention de l'OPAM (en F.CFA/Kg)

78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86
Mil/Sorgho/Maïs ..	32,5	38,5	42,5	58	62,5	62,5	62,5
Riz R.M.40	75	90	100	113	123	123	123

TABLEAU VI : Evolution du déficit d'exploitation de l'OPAM (en milliards de F.CFA)

	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86
2,590	1,560	1,415	1,383	0,624	0,419	(prévision)

TABLEAU VII : Evolution du soutien global aux céréales par 1'0.S.R.P.

Soutien par tonne (toutes céréales confondues)	1984/85 = 42.446 F.CFA/T	1985/86 = 24.049 F.CFA/T
--	--------------------------	--------------------------

RESUMEPROGRAMME DE RESTRUCTURATION DU MARCHE CEREALIER AU MALI : UNE APPROCHE POUR L'UTILISATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT

par Serge COLEO (B.D.P.A.)

- Depuis la campagne 1981/82, le Gouvernement de la République du Mali impulse, avec l'appui de 9 pays et organismes donateurs, un "Programme de Restructuration du marché céréalier" (PRMC) qui, à travers :
 - la libéralisation du commerce des céréales,
 - le partage des activités entre secteurs public et privé,
 - l'utilisation de l'aide alimentaire et la création d'un "Fonds Commun de Contrepartie",vise à obtenir l'augmentation de la production vivrière.
- Le rôle primordial de l'Etat est dans l'immédiat, de sécuriser l'approvisionnement des populations avec à la fois : les céréales locales, les importations commerciales et les aides alimentaires, ceci avant d'atteindre l'autosuffisance céréalière qui est l'objectif à terme.
- Cette période transitoire nécessite généralement une forte contribution du Gouvernement. Si le budget de l'Etat ne peut dégager ces ressources financières, il faut recourir à des soutiens extérieurs.
- L'utilisation momentanée de l'aide alimentaire pour autant qu'elle soit toujours vendue au même prix que les céréales locales et qu'elle n'intervienne qu'en substitution partielle des importations commerciales encore indispensables, peut permettre, par l'intermédiaire de "Fonds de Contrepartie" d'obtenir le financement des mesures d'accompagnement jugées nécessaires.
- Les Fonds de Contrepartie bilatéraux sont généralement d'un montant assez faible et ne permettent au mieux que le financement de projets limités sans grand impact sur le développement.
- Par contre la création d'un "Fonds Commun de Contrepartie" peut mobiliser une masse de ressources qui soit à l'échelle d'une réforme céréalière.
- Cette approche est tentée au Mali depuis 5 ans et les résultats sont jugés "globalement positifs" au début de la 2ème phase.

- L'existence d'un "Fonds Commun" n'exclut pas l'identification des montants issus de chaque aide qui fait toujours l'objet d'un compte prévisionnel spécifique, de rapports provisoires et d'un rapport définitif.
- L'esprit de concertation du groupe des donateurs du PRMC a toujours permis une utilisation par consensus du "Fonds Commun" co-géré par les autorités maliennes.
- "Fonds Commun" au service d'un programme unique n'empêche pas que les approches différentes et les rigidités spécifiques à chaque donneur subsistent, mais dans une programme multidonateurs chaque participant adopte une position souple.
- Le réajustement des prix d'intervention de l'Office Céréalier au 1er Novembre 1985 a fait disparaître le bien-fondé des principales critiques concernant la cohérence de la politique des prix.
- Cependant des problèmes demeurent : commercialisation du paddy, appui aux producteurs, sécurisation financière, etc... qui justifient la prolongations.
- Des réserves sont aussi émises sur l'adéquation du PRMC actuel avec la future "Stratégie Alimentaire"; sur l'approche pragmatique jugée trop lente; sur la capacité d'un groupe informel à mener un dialogue de politique céréalière jusque là réservé aux sièges des grandes agences d'assistance.
- Le PRMC a encore besoin de temps pour réussir. Un "Fonds Commun" débute au Sénégal, un autre est en projet en Mauritanie. L'avenir dira si cet instrument possède les capacités qui lui sont prêtées.
- Mais ne pas tenir compte des contraintes politiques de base, ne pas accepter les implications financières globales et ne pas les résoudre effectivement, c'est continuer ce qui a été tenté depuis plus de 2 décennies avec les résultats que l'on sait et qui sont partout bien en deçà des espoirs.

PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DU MARCHE CEREALIER AU MALI : UNE APPROCHE POUR L'UTILISATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT

par Serge COELO (B.D.P.A.)

- Depuis 1981/82 par le P.R.M.C., le Gouvernement de la République du Mali tente d'obtenir à terme, avec l'appui de 9 pays et organismes donateurs, une augmentation de la production céréalière, en introduisant des réformes fondamentales :
 - libéralisation du commerce des céréales,
 - relèvement graduel du prix minimum garanti au producteur,
 - réajustement des prix d'intervention de l'Office Céréaliер opérant en régulateur,
 - renforcement du rôle du secteur privé et réduction des charges financières de l'Etat.
 - Si l'autosuffisance céréalière est l'objectif à terme, le rôle primordial de l'Etat, dans l'immédiat, est d'assurer l'organisation du marché (l'on sait que la libéralisation du commerce permet de corriger très vite des dysfonctionnements importants) et de sécuriser l'approvisionnement des populations (par la constitution et la gestion de stocks de sécurité entre autres) avec des céréales provenant à la fois de la production locale, des importations commerciales ou des aides alimentaires, ceci pendant la durée d'une indispensable phase de transition, en attendant que la production intérieure dégage assez de surplus commercialisables pour la couverture des besoins de consommation et le maintien de réserves.
 - Cette période de déséquilibre est inévitable : la réponse de la production à des prix de plus en plus rémunérateurs est, dans un premier temps assez limitée, mais elle est toujours positive à terme, comme en témoignent les expériences de plusieurs pays : Turquie, Philippines, Inde, qui ont vu augmenter de façon spectaculaire leur production céréalière à la suite d'une politique de prix très favorable au producteur. Dans tous les cas la contribution des Gouvernements a été considérable, et c'est en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les pays, de fournir cette allocation substantielle à partir de leurs ressources financières propres, qu'il n'existe pas dans le Sahel de réussite comparable.
 - Tout programme de développement de la production céréalière qui ne fournit pas une solution à ce besoin financier est condamné à n'avoir qu'un impact limité.
- Deux options semblent possibles :
- a)- obtenir une contribution financière des sources habituelles de financement extérieures pour appuyer les efforts déployés par les Gouvernements; cet engagement sur une période assez longue est peu probable de la part de la communauté internationale;

b)- demander à des pays et organismes donateurs de fournir une contribution en nature, dont le produit net de la vente donnera un Fonds de Contrepartie, utilisable sur place en soutien d'un programme commun donateurs/gouvernement. A l'engagement d'aide pluri-annuelle des donateurs doit correspondre un engagement du Gouvernement de mener à bien, sur un nombre d'années limité, une réforme en profondeur du système de commercialisation et de production, ainsi que la restructuration des structures concernées. A terme, la contribution en nature (devenue appui financier via le Fonds de Contrepartie) devra permettre au pays d'être indépendant de l'aide alimentaire.

Cette approche est appliquée au Mali depuis 5 ans et si les résultats sont plus nets dans le domaine de la commercialisation et de la restructuration proprement dite (en raison, au moins pour une partie, de 2 années consécutives de sécheresse en 1984 et 1985), rien n'indique une incohérence du schéma en cours, à une période où la mobilisation de masses financières par des transferts en devises, rencontre une réticence marquée de la part des donateurs.

. L'aide alimentaire pour le Sahel est toujours aussi décriée, car l'expérience des 2 décades écoulées montre que son intégration aux objectifs de développement est difficile, même si l'on admet qu'un des moyens d'y parvenir serait de mettre en place des Fonds de Contrepartie, avec une gestion efficace dont les principes et les modalités souhaitables ont été plusieurs fois identifiés.

. En réalité un grand nombre de Fonds de Contrepartie de l'aide alimentaire (mais il en va de même pour ceux qui proviennent des aides semencières, du Food for work etc...) sont finalement crédités d'un montant assez réduit dont l'utilisation, par le financement de réalisations limitées, n'a que peu d'impact sur le développement.

. Le faible volume des Fonds de Contrepartie s'explique généralement par :

- des différences importantes entre :
 - le tonnage annoncé par le donateur,
 - le tonnage reçu par le pays destinataire,
 - et celui réellement mis à la consommation;
- des charges très lourdes de transport et de distribution qui apparaissent, en déduction, entre le produit brut provenant de la vente et le produit net versé sur le Fonds de Contrepartie.

Dans le cas de distributions gratuites, ceci est particulièrement vrai: on a expérimenté au Mali qu'il fallait consacrer le produit net de la vente de 20.000 tonnes de riz pour couvrir les frais de mise à la consommation gratuite de 50.000 tonnes de maïs.

- La difficulté de la gestion s'explique par plusieurs contraintes :
 - délais entre la livraison d'une aide en céréales et la disponibilité des fonds qui en découlent, engagements flous dans les accords négociés d'une façon plus politique que technique;
 - manque d'informations détaillées sur le traitement de l'aide reçue.
- C'est pourquoi l'augmentation massive de l'aide en année de sécheresse et de déficit céréalier grave ne se traduit pas automatiquement par une augmentation correspondante des disponibilités utilisables sur les Fonds de Contrepartie.
- L'aide alimentaire reste pourtant nécessaire; même si elle doit disparaître dans un délai aussi bref que possible ! C'est un sujet qui provoque des prises de position passionnées et bien qu'affirmation ne vaut pas preuve, puisque le cadre de cet article ne permet pas de s'étendre sur ce point, nous nous contenterons de souligner que la disparition future de l'aide passe sans doute par son utilisation immédiate dans la restructuration des marchés céréaliers.
- C'est dans cette optique que se déroule l'expérience malienne. Elle ne concerne que l'aide structurelle qui, intégrée dans le **"Plan National de Ravitaillement"** minimum, s'adapte aux besoins effectifs compte tenu de la production céréalière du pays. Toujours vendue aux mêmes prix que les céréales locales, elle est en priorité affectée à l'approvisionnement des zones classées déficitaires. L'approvisionnement des centres urbains est confié au secteur privé qui assure ainsi l'écoulement de la plus grande partie de la production locale disponible.
- L'aide alimentaire n'intervient qu'en substitution partielle des importations commerciales. C'est ainsi qu'en 1984 (année de sécheresse et les chiffres de 1985 n'étant pas tous connus en décembre) la production locale a couvert **84%** des besoins pour la consommation humaine, les importations commerciales privées **8%** (essentiellement du riz), l'aide structurelle **5%** et l'aide d'urgence **3%**.
- En 1986 le mécanisme du P.R.M.C. est bien connu et plusieurs de ses principes de base ont trouvé un large écho depuis son lancement en 1981/82. L'idée était novatrice : pour la première fois un groupe de 9 donateurs(*) acceptait de se regrouper et de coordonner leur aide en céréales afin de permettre au Gouvernement de la République du Mali, non pas de réaliser de simples projets de développement, mais d'impulser une nouvelle politique céréalière.

(*) dont 7 bilatéraux : Belgique, Canada, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, USA; et 2 organismes internationaux : la C.E.E. et le P.A.M.

Du même coup ces donateurs s'engageaient sur une aide pluriannuelle et créaient un outil original avec le "Fonds Commun de Contrepartie", la masse de ressources mobilisables devant être à l'échelle du financement d'une politique nationale, au service d'un programme unique donateurs/-Gouvernement.

Bien entendu cette masse monétaire ne constitue pas en soi une justification de l'aide en céréales fournie et son importance doit provenir plus d'une **co-gestion** rigoureuse des charges de distribution et des reversements de produits nets, que d'une augmentation du volume de l'aide.

• De 1981 à décembre 1985 les mouvements sur le "Fonds Commun de Contrepartie" peuvent se résumer ainsi :

Produits nets reçus	Finance- ments effectués	Disponible en 1986	Attendus en 1986	Montant utili- sable	Affecta- tion prévue	Solde à affecter
10.110,5 (1)	8.418 (1)	1.692 (2)	2.317,8 (3)	4.009	2.909 (4)	1.100 (5)

(1) Voir dernier tableau.

(2) Sur 3 comptes et 3 banques (B.D.N., BMCD, BNDA)

(3) dont : 1.036,1 solde à reverser sur ventes aides 84/85
531,7 solde sur ventes des importations PRMC 84/85
750 remboursement partiel prêt de campagne complémentaire à l'OPAM qui conserverait 2.161 Millions du PRMC comme fonds de roulement.

(4) dont : 1.100 prise en charge des soutiens de l'OSRP pour 85/86
1.809 provisionnés pour financement des mesures d'accompagnement de la libéralisation du commerce du paddy et début restructuration O.N.

(5) dont probablement (**mais les modalités sont encore à discuter**) :

- soutien filière maïs de la zone MALI-SUD (engrais et matériels)
- création de volets "Banques de Céréales" auprès des structures villageoises volontaires (pour auto-régulation des achats en période de pré-campagne, stockage et revente en période de souffrance)
- soutien au fonds semencier, etc... etc...

- Comme les tableaux joints le montrent, l'existence d'un "Fonds Commun de Contrepartie" pour un programme unique, n'exclut pas l'identification des montants issus de l'aide apportée par chacun des donateurs du groupe, ce qui permettrait **s'il en était besoin**, de procéder à des utilisations spécifiques pour tel ou tel volet du programme convenant mieux à l'optique "habituelle" de l'un ou l'autre des donateurs et au prorata des apports.

En 5 ans, pour le P.R.M.C. cet "assouplissement" n'a pas été nécessaire, chaque utilisation ayant été décidée par consensus.

- Ce résultat d'une concertation suivie doit être d'autant plus souligné que :

- aucun des représentants locaux des donateurs, qui ont le rôle déterminant,
 - aucun de leurs conseillers techniques, qui préparent les dossiers,

n'est resté le même depuis le début du programme et que le coordonateur, mis en place par le P.A.M. a été changé une fois.

Chaque changement apporte un point de vue neuf ou différent au groupe sans remettre en cause sa cohésion.

- Pour autant n'ont pas été modifiées les approches souvent différentes entre les sièges : c'est ainsi que, par exemple, le CANADA et les U.S.A. fixent généralement des conditionnalités strictes à leurs aides alors que la FRANCE considère que le pays receveur est souverain pour l'utilisation des fonds de contrepartie.

Les "rigidités" de l'aide, propres à chaque pays ou organisme demeurent :

- l'obligation pour la contre-valeur des aides du P.A.M. d'être affectée exclusivement à l'achat de céréales donnant lieu à de nouvelles ventes et à la reconstitution du fonds;
- l'impossibilité avec la contrepartie d'aides provenant des U.S.A. de financer des importations du genre "sorgho thaïlandais";
- la nécessité de passer sur un "Fonds de Contrepartie" bilatéral (du moins de façon transitoire) avant d'être reversé en totalité au "Fonds Commun" pour le produit net des aides du CANADA et des U.S.A.
- la fixation par l'ONIC, dans les conventions françaises, du montant de la contrepartie de l'aide alimentaire, en fonction du prix d'intervention de la C.E.E. alors que c'est celui du marché local, pour la production locale qu'il faut prendre en compte et ne pas perturber, etc... etc...

Tout indique que dans le cadre, même informel, d'un programme expérimental multidonateurs, chaque participant sait adopter une position souple.

. A de nombreuses occasions, le Gouvernement de la République du Mali a exprimé de façon claire sa satisfaction devant les résultats obtenus par le P.R.M.C. Il est bon de préciser que le P.R.M.C. au Mali, contrairement à ce que paraissent croire des observateurs de l'étranger, est considéré comme un **programme malien** dirigé par le Gouvernement et soutenu par un groupe de donateurs (groupe d'appui et non de pression).

Avec le P.R.M.C. s'est en effet établie, sans la contrainte d'un "protocole" précis et contraignant, une approche nouvelle **GOUVERNEMENT/DONATEURS**; celle d'un "accord contractuel" qui permet des engagements réciproques et apporte un soutien à toute mesure gouvernementale permettant de mieux atteindre les objectifs fixés en commun. Au fil des années le dialogue se structure et la crédibilité du P.R.M.C., par la bonne coordination des donateurs, renforce la confiance des autorités, en charge de la profonde réforme en cours.

. Les donateurs de leur côté marquent leur intérêt pour cette démarche. Il suffit de citer deux manifestations de leur accord massif :

- le 18ème C.P.A. du P.A.M. à ROME en octobre 1984;
- la 2ème Conférence Internationale des bailleurs de fonds du Mali à Bamako en décembre 1985 devant des résultats jugés "**globalement positifs**" par l'ensemble des évaluations.

. Le processus de la restructuration en cours a été fortement accéléré par le relèvement très sensible des prix d'intervention de l'OPAM au 1er novembre 1985. Ce réajustement fait disparaître le bien-fondé des principales critiques, émises à la suite de la pause de 1984 et 1985, vis-à-vis de la cohérence de la politique des prix.

Cependant des problèmes demeurent qu'il faudra régler au cours de la deuxième phase et en particulier :

- la libéralisation totale du commerce du paddy,
- l'appui aux producteurs (filière maïs et riziculture) à travers la B.N.D.A. et les structures villageoises,
- la sécurisation financière de l'OPAM,
- la restructuration de l'Office du Niger et des O.D.R. rizicoles.

. Des réserves existent aussi envers le P.R.M.C. et proviennent généralement :

- d'observateurs de l'étranger qui bénéficiant du recul nécessaire et n'ayant pas à répondre aux problèmes immédiats, réfléchissent sur les objectifs à long terme de concepts encore théoriques(*) alors que le P.R.M.C. se développe sur un plan opérationnel;

(*) il faut au moins citer : Jacques BERTHELOT (ENSA-Toulouse) "Mali. Une stratégie incomplète" (Lettre de SOLAGRAL N° 88, 1984); et Sivini GIORDANO (Universita della Calabria) "Stratégie alimentaire intérêts sociaux et dépendance" - 1985.

- de grandes agences d'assistance qui :

- . estiment que les changements doivent s'effectuer par "bonds", la mise en application progressive du P.R.M.C. qui s'accorde d'une approche pragmatique leur paraît trop lente (mais c'est elle qui "ancre" profondément la réforme);
- . pensent que l'approche "conceptuelle" et le dialogue sur une politique céréalière sont plus du ressort de leurs sièges que des représentants locaux des donateurs et de leurs conseillers techniques même agissant en coordination avec les autorités locales.

A cet égard les donateurs du P.R.M.C. se sont adjoints au titre "d'observateurs" les représentants-résidents du F.M.I., de la Banque Mondiale et de la FAO, pour les réunions à tous les niveaux.

(Mais les faiblesses de certaines réformes dans le passé, militent en faveur de réactions rapides face à des situations fluctuantes et la marge d'erreur inévitable est l'indicateur d'une réforme initiée véritablement en commun, les évaluations nombreuses des multi-donateurs pouvant permettre toutes les corrections jugées nécessaires).

- . Enfin le reproche fait au P.R.M.C. de "pérenniser" l'aide alimentaire doit pouvoir disparaître après une ou deux années de récoltes "normales" consécutives. Il est déjà envisagé de garantir alors le "Fonds Commun de Contrepartie" non plus à partir de fournitures de céréales mais à partir de fournitures d'intrants (engrais, sacherie, etc...).
- . Reste que le P.R.M.C. a encore besoin de temps pour réussir ! L'existence d'un "Fonds Commun de Contrepartie" n'est pas la recette d'un progrès automatique. Un "Fonds Commun" débute au Sénégal, un autre est en projet en Mauritanie, l'avenir dira si cet instrument possède, par les changements qu'il doit permettre pour une part importante d'impulser les capacités qui lui sont prêtées.
- . Mais même s'il est possible d'améliorer les effets des projets conventionnels par une meilleure coordination (exemple des Tables Rondes de bailleurs de fonds organisées par le P.N.U.D.) et une plus forte concentration des moyens disponibles sur des objectifs reconnus prioritaires, on peut cependant penser que, ne pas tenir compte des contraintes politiques de base, ne pas accepter les implications financières globales et ne pas les résoudre effectivement, c'est continuer ce que les grandes agences d'assistance et les aides bilatérales ont tenté depuis plus de 2 décennies avec les résultats que l'on sait et qui sont partout bien en deça des espoirs.

ABREVIATIONS

B.D.M.	: Banque de Développement du Mali
B.D.P.A.	: Bureau pour le Développement de la Production Agricole
B.M.C.D.	: Banque Malienne de Crédits et de Dépôts
B.N.D.A.	: Banque Nationale de Développement Agricole
C.E.E.	: Commission Economique Européenne
E.N.A.	: Ecole Nationale d'Administration
F.A.O.	: Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F.M.I.	: Fonds Monétaire International
O.D.R.	: Opération de Développement Rural
O.N.	: Office du Niger
O.N.I.C.	: Office National Interprofessionnel des Céréales
O.P.A.M.	: Office des Produits Agricoles du Mali
O.S.R.P.	: Office de Stabilisation et de Régulation des Prix
P.A.M.	: Programme Alimentaire Mondial
P.R.M.C.	: Programme de Restructuration du Marché Céréalier
P.N.U.D.	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
S.N.S.	: Stock National de Sécurité
SOLAGRAL	: Solarités agro-alimentaires (O.N.G.)
U.M.O.A.	: Union Monétaire de l'Ouest Africain

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE- **Collectif SOLAGRAL**

"L'aide alimentaire" Editions SYROS, Paris, 1984.

- **Jean-Marc BECHE**

"Vers une intégration de l'aide alimentaire dans les politiques de développement" - SOLAGRAL, Paris, juin 1985.

- **Nicole MASSIGNON**

"Les Fonds de Contrepartie au Sahel" - Club du Sahel, Paris, oct. 1985.

- **Hubert CREUPELANDT**

"Assistance pour la Sécurité Alimentaire et le Développement des productions locales" - FAO/AGSM.

- **Serge COLEO**

"La restructuration du Marché Céréalier de la République du Mali"
B.D.P.A. Paris, septembre 1982.

"Le P.R.M.C. : bilan provisoire et perspectives"

B.D.P.A. Paris, août 1983.

"Programme de Restructuration du Marché Céréalier"

in "Revue Etudes et Documents" N°2 - E.N.A. Bamako, mai 1984.

"Relancer les marchés céréaliers : l'exemple du P.R.M.C. au Mali"

(Séminaire "De la parcelle à la ville, la filière céréalière")
GRINGNY, septembre 1985.

1. PRODUITS NETS RECUS (en Millions F.CFA)

Au titre de :	Divers	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	Total
	220	875,4	2.840,5	3.567,3	2.607,3	10.110,5

2. FINANCEMENTS EFFECTUÉS (en Millions de F.CFA)

Au titre de :	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86
Déficit résiduel OPAM	(1)	452	195	408	-
Coûts importations publ.compl.	(2)	-	425	1.211	-
Reconstitution fonds roulement du S.N.S. (3)	-	-	725	-	-
Répercussion augmentation prix au producteur (4)	-	-	244,2	247,8	-
Règlement frais bancaires sur crédit campagne 0.N. (5)	-	-	-	152	-
Règlement arrêtéries de l'OSRP, impayés (6)	-	-	-	397	-
Soutien du prix minimum garanti pour achats de l'OPAM (7)	-	-	-	1.750	-
Diverses avances (8)	-	-	-	1.161,5	-
Prise en charge dette OSRP vis-à-vis ON (9)	-	-	-	550	-
Avance à ON sur soutien barèmes (10)	-	-	-	500	-
Provision par soutien barèmes 85/86 (solde) (11)	-	-	-	1.100	-

- (1) C'est le déficit annuel d'exploitation diminué des charges directes sur dons et de leur participation à la couverture des frais généraux au prorata de leur volume.
- (2) Valeurs réelles des importations diminuées du montant du produit net reversé :
en 1983/84 : 6.600 tonnes de sorgho
en 1984/85 : 13.200 tonnes de sorgho blanc de Thaïlande
4.000 tonnes de maïs de Côte d'Ivoire.
- (3) Cette substitution du P.R.M.C. à une créance due par l'Etat est l'expression de l'engagement concret de l'ensemble des donateurs vis-à-vis du S.N.S. (projet bilatéral MALI/RFA) et la confirmation de son utilité pour les objectifs à terme du programme.
- (4) Les donateurs du P.R.M.C. reconnaissent les difficultés objectives du Gouvernement pour augmenter les prix à la consommation en 84 et 85, sans réajustement préalable des salaires (sécheresse, rentrée dans l'UMOA, contrainte budgétaire des programmes FMI) ont proposé de prendre en charge de façon ~~exponentielle~~ la répercussion mécanique de l'augmentation des prix au producteur sur les prix à la consommation. (Note : la répercussion mécanique ainsi retardée a été intégrée en totalité lors de l'augmentation des prix à la consommation de novembre 1985 : la sécheresse étant terminée, les effets de la rentrée dans l'UMOA absorbés, et un modeste rattrapage des salaires de 10% effectué en avril 1985).
- (5) Il s'agissait de permettre à l'ON, de régler rigoureusement au comptant (ce qui ne s'était jamais fait) les achats de paddy au producteur sans avoir de retombées financières sur son résultat d'exploitation.
- (6) Les soutiens dus par l'OSRP au titre de 84/85 et impayés faute de ressources, causaient un préjudice financier aux opérations de riziculture et en particulier l'Office du Niger qu'il convenait de mettre en meilleure situation en début de campagne.
- (7) Venant en complément du crédit de campagne bancaire (2.600 Millions) obtenu par l'OPAM, ce prêt permet à l'Office Céréalier d'augmenter le volume de céréales acheté en soutien du prix minimum garanti pour la campagne 85/86. En raison de la récolte OPAM (prix d'intervention supérieur à prix moyen du marché).
du par l'OSRP à l'ON au titre de 84/85 mais transféré à "fonds soutien".
- (8) Soutien barèmes pour l'ON prévus pour 800 M. en 85/86.
- (9) En fin de campagne solde ON+OSR+CMDT (estimation).
- (10) En fin de campagne solde ON+OSR+CMDT (estimation).
- (11) En fin de campagne solde ON+OSR+CMDT (estimation).

COMPTES D'EXPLOITATION - AIDES-PNC
(en tonnes et Francs CFA)

	TONNAGE Reçu	% Vendu	Produit brut des ventes	CHARGES Transports	DE Manutention	DISTRIBUTION Frais gén.	Total	Produit net des ventes
1. Exercice 1981/82								
DONATEUR/CÉRÉALE								
CANADA	- Maïs	4.998	4.584	8,28	156.128.029	29.876.553	5.872.079	40.634.968
COM.ECON.EUROP.	- Maïs	6.964	6.815	2,14	271.381.189	67.706.240	7.001.692	60.411.806
COM.ECON.EUROP.	- Riz	2.678	2.648	1,12	299.211.005	20.896.612	3.228.132	23.473.338
FRANCE	- Maïs	4.939	4.705	4,74	276.783.260	56.219.633	8.964.894	41.707.531
GRANDE-BRETAGNE	- Riz	815	805	1,47	92.489.669	4.090.660	1.430.646	7.118.439
REP.FED.ALLEM.	- Maïs	5.960	5.503	7,67	318.490.140	102.030.900	8.869.756	48.781.630
TOTAL		26.354	25.058	4,92	1.414.483.250	281.620.658	35.367.199	222.127.659
2. Exercice 1982/83								
DONATEUR/CÉRÉALE								
CANADA	- Blé	6.850	6.860	0,00	625.708.355	32.362.708	36.631.192	62.575.085
COM.ECON.EUROP.	- Riz	5.066	5.238	0,55	616.980.267	4.436.157	36.631.192	75.923.267
FRANCE	- Maïs	4.960	4.645	5,36	288.341.299	100.157.452	17.117.067	35.979.298
PROG.ALIM.MOND.	- Riz	9.802	9.365	4,50	1.161.867.464	32.366.937	1.032.105	65.584.350
PAYS-BAS	- Riz	1.678	1.574	6,20	182.818.337	11.313.102	1.032.105	11.355.912
REP.FED.ALLEM.	- Blé	3.939	3.549	9,90	271.706.895	28.350.760	7.039.670	25.384.987
REP.FED.ALLEM.	- Sorgo	4.000	3.906	2,35	241.868.515	37.529.067	3.291.520	29.339.937
TOTAL		36.309	34.937	3,78	3.389.290.732	242.080.578	36.845.887	269.850.763
3. Exercice 1983/84								
DONATEUR/CÉRÉALE								
BELGIQUE	- Blé	2.878	2.735	4,97	181.054.153	12.215.000	4.315.500	18.966.926
COM.ECON.EUROP.	- Riz	4.828	4.677	3,13	580.002.394	22.981.080	5.456.640	32.433.844
COM.ECON.EUROP.	- Sorgo	4.850	4.673	3,65	286.086.202	6.547.500	32.407.837	38.955.337
FRANCE	- Maïs	14.464	13.634	5,74	856.101.070	56.540.181	17.461.975	98.660.383
GRANDE-BRETAGNE	- Riz	1.699	1.649	2,94	205.345.360	4.672.250	1.174.210	11.438.214
PAYS-BAS	- Riz	4.180	4.132	1,15	457.011.560	17.956.000	4.360.160	26.669.376
PROG.ALIM.MOND.	- Maïs	4.941	4.813	2,59	295.767.530	3.100.250	7.263.210	33.314.826
PROG.ALIM.MOND.	- Riz	4.936	4.790	2,96	593.541.250	21.730.000	6.787.000	33.218.733
REP.FED.ALLEM.	- Sorgo	987	964	2,33	59.572.734	4.170.075	1.243.620	6.687.420
ETATS-UNIS	- Riz	4.867	4.735	2,71	602.743.165	20.981.105	4.309.855	33.755.925
TOTAL		48.630	46.802	3,76	4.117.225.418	164.405.941	59.920.240	325.612.484

(Source : Direction Financière OPAM)
- évolution de la participation aux frais généraux OPAM : 81/82 : 8.865 F.CFA/T. 82/83 : 7.724 F.CFA/T. 83/84 : 6.957 F.CFA/T.
- évolution des pertes sur céréales (en pourcentage) : 4,92 % : 3,78 % : 3,76 %

- Chaque aide fait séparément l'objet :
 - d'un compte prévisionnel d'exploitation en fonction de la nature de céréale et du lieu de mise à la consommation
 - de rapports provisoires de gestion physique et financière faisant état :
 - des réceptions (quantité annoncée et quantité nette reçue) par lieu de mise à la consommation
 - des ventes physiques effectuées
 - des produits bruts obtenus
 - des charges à ouvrir
 - du produit net à reverser
 - du stockage physique restant
 - d'un rapport définitif avec liquidation du dernier solde.

OPAM - Tableau simplifié AIDES ALIMENTAIRES PRMC Exercice 84/85 - Décompte provisoire - Décembre 85

Donateurs	Céréales	Tonnage prévu	Produit net prévisionnel	Revertements effectués	Reste à reverser
Belgique II	Riz	1.500	152,2	203,4	- 51,2
Autriche	Riz	1.510	166,9	138,4	28,5
Grande-Bretagne	Riz	1.890	201,1	161,4	39,7
U.S.A.	Riz	10.000	1.002,0	753,1	338,9
Pays-Bas	Riz	4.000	351,9	368,5	- 16,6
Pays-Bas	Riz	1.500	138,6	113,3	25,3
PAM	Riz	1.500	141,2	-	141,2
C.E.E.	Mais	8.000	551,5	149,3	205,2
France	Mais	5.000	228,3	-	228,3
Canada		5.500	164,2	78,7	85,5
C.E.E.		15.000	652,5	641,2	11,3
T O T A L		53.400	3.643,4	2.607,3	1.036,1 (1)

Note : en plus de sa participation au P.R.M.C., la R.F.A. a effectué des dotations au S.N.S. (Stock National de Sécurité)

en 1982 : 10.456 Tonnes

en 1983 : 15.720 "

en 1984 : 12.060 "

en 1985 : 6.000 "

D'autres donateurs du P.R.M.C. vont participer aux dotations du S.N.S.

en 1986 : 10.000 tonnes par les U.S.A.

" : 5.000 tonnes par la C.E.E.

" : 5.000 tonnes par le P.A.M.

(1) Ce reliquat à reverser a été laissé à l'OPAM pour faciliter la campagne d'achat (revertement différent).